

APPEL A PROJETS ETUDE SCIENTIFIQUE

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMERGENCE D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS BI-APPARTENANTS

Cahier des charges mai 2018

Contexte et objectif de l'étude scientifique

Les évolutions des compétences des professions de santé, dont les professions du soin (infirmier, rééducation-réadaptation, médico-technique), les perspectives de nouveaux rôles professionnels (pratique avancée) et plus généralement « l'universitarisation » des formations conduisent à des reconfigurations dans les modalités de pratiques de soins, d'enseignement et de recherche. Ces trois domaines sont interreliés et devraient être exercés de façon plus intégrée.

Les enjeux de réponse aux besoins de la population et de mise à disposition de professionnels avec de hauts niveaux de compétences nécessitent qu'ils acquièrent et entretiennent des connaissances théoriques et techniques propres à leur discipline et dans les disciplines connexes.

Aujourd'hui, les activités de soins, d'enseignement et de recherche, sont considérées comme faisant partie des missions des professionnels de santé mais, pour les professions soignantes, elles sont organisées de manière singulière dans le contexte français. De façon générale, les activités cliniques sont associées aux activités de formation avec l'encadrement d'étudiants en stage. Les activités de formation et d'enseignement sont réalisées par des personnes dédiées (cadres de santé formateurs) dans des instituts et pour les professions ayant fait l'objet d'une réingénierie du diplôme par des universitaires issus de diverses disciplines : médicales, sciences humaines et sociales, etc. Les activités de recherche se développent de façon structurée.

Dans le contexte actuel, les activités de soins et recherche ou de formation et recherche sont généralement réalisées à l'initiative de professionnels, de plus en plus nombreux, et fréquemment en relation avec des formations à grades universitaires (master et doctorat). Ces initiatives sont depuis quelques années soutenues par des politiques d'établissements et des programmes de recherche financés par divers organismes (ex. Ministère de la santé, fondations, etc.). Cependant, les conditions de réalisations des recherches relèvent généralement d'accords locaux sans véritablement disposer de postes et de temps dédiés à cette activité.

La réglementation¹ recommande par ailleurs que les cadres de santé formateurs en instituts de formation soient titulaires de titres universitaires de niveau II. Ces diplômes sont plus souvent en lien avec la dimension pédagogique de la mission de formateur avec un réinvestissement plutôt individuel. Les mémoires de recherche réalisés dans ce cadre visent rarement à enrichir l'activité clinique des professions enseignées.

Ainsi toutes les activités, soins, enseignement et recherche, sont réalisées mais pas nécessairement de façon complémentaire et intégrée. De plus, cette organisation professionnelle n'est pas propice à l'acquisition, au développement, à la diffusion et à la mise en œuvre dans les pratiques professionnelles des données probantes ni des savoirs disciplinaires propres à chaque profession. Elle rend également difficile les approches interdisciplinaires promues pour soutenir la qualité et la sécurité des soins.

La mise en place de fonctions de type enseignant-chercheur sera une réponse aux enjeux ; elle s'inscrit dans une perspective d'universitarisation² des métiers soignants. Ces fonctions ont par ailleurs été identifiées comme nécessaires au niveau national notamment lors des travaux de la Grande conférence de la santé et ont fait l'objet d'une mesure spécifique de la feuille de route³. Cependant, il conviendrait d'aller plus loin afin d'associer les activités cliniques, fondement des professions soignantes, à celles d'enseignement et de recherche en proposant des postes bi-appartenants de type « hospitalo-universitaire ».

L'ARS Ile-de-France a parmi ses missions prioritaires de concourir d'une part à la mise à disposition de professionnels de santé avec des compétences nécessaires pour dispenser les soins, d'autre part au développement de l'enseignement et à la réalisation des recherches scientifiques. Elle situe son action dans une visée prospective.

Au regard des éléments de contexte, des objectifs et des missions elle affirme sa volonté d'innover en proposant la mise en place, à titre expérimental, sur une durée de trois ans, de postes de type enseignants-chercheurs bi-appartenants en collaboration avec les établissements de santé et les universités franciliens. Le projet bénéficie à ce titre d'un soutien du Fonds d'intervention régional (FIR). Des appels à candidature (AAC) sont réalisés au titre de l'année 2017 et de l'année 2018.

Objectifs de l'ARS :

- soutenir des équipes mettant en place les fonctions d'enseignants-chercheurs bi-appartenants dans la région Ile-de-France ;
- évaluer la mise en œuvre du projet dans toutes ses composantes (ex. structuration d'équipe, répartition des activités clinique-enseignement-recherche, intégration dans les milieux universitaires et de recherche, etc.). Les lauréats des AAC 2017 et 2018 représentent 4-5 équipes d'enseignants-chercheurs bi-appartenants avec au maximum 20 professionnels répartis dans les structures partenaires (établissements de santé, instituts de formation, universités etc.).

¹ [Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur.](#)

² [Le Bouler S. Universitarisation des formations en santé. Mars 2018](#)

³ [Grande conférence de la santé. Accompagner le progrès en santé : nouveaux enjeux professionnels. Feuille de route. Paris, 11 février 2016.](#) [Mesure 15 : Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales. »

Objets de l'étude scientifique :

Réaliser une étude descriptive qualitative et économique, une analyse de la mise en œuvre et identifier les évolutions prospectives du projet enseignant-chercheur bi-appartenant. Il convient notamment de :

- décrire la composition, les modalités d'organisation, de fonctionnement et les modèles économiques (répartition des financements ARS et contributions des établissements et des universités) des équipes lauréates des appels à candidatures 2017 et 2018 et en faire une analyse ;
- décrire et analyser la mise en relation avec les mesures issues du processus d'universitarisation des formations en santé ;
- décrire les effets sur les candidats sélectionnés et autres personnes de leur environnement professionnel, les universités et les établissements lauréats.

Partenaires de l'étude scientifique :

- candidats sélectionnés (infirmiers et rééducateurs) ;
- établissements ;
- universités, unités de recherche ... etc.

Durée de l'étude et le financement prévus :

- durée de mise en œuvre du projet est programmée sur 36 mois pour chacun des AAC soit successivement de novembre 2017, octobre 2018 à fin 2020 et fin 2021. L'étude débute en octobre 2018 pour un résultat final attendu pour septembre 2021 ;
- montant du financement alloué pour l'étude est de 150 000 euros y compris les frais de gestion, ceux-ci ne pouvant être supérieurs à 5%.

Critères d'éligibilité de l'équipe :

- appartenir à un organisme de recherche (université,...) ;
- être composée de chercheurs ayant les compétences et l'expérience permettant de réaliser une recherche avec des méthodes qualitatives et économiques ;
- connaître les milieux de soins et les différents secteurs d'activité (sanitaire, médico-social, ambulatoire) et les milieux de la recherche ;
- connaître le sujet de l'universitarisation des professions de santé ;
- avoir un responsable du projet en plus de son rôle scientifique il doit :
 - mettre en place des modalités de la collaboration entre les chercheurs et les équipes participantes dans le cadre du projet de recherche, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats ;
 - appartenir à un des organismes mentionnés plus haut ;
 - être impliqué au moins à 20% de son temps dans le projet de recherche ;
- ne pas avoir de conflit d'intérêt avec les unités de recherche engagées dans les projets lauréats des appels à candidature.

Livrables attendus et calendrier

Suivi de la réalisation de l'étude qui se matérialisera par :

- la formalisation du projet de recherche pour le 15 octobre 2018
- la production de deux rapports intermédiaires décrivant l'état d'avancement de la recherche et les premiers résultats en septembre 2019 et 2020 ;
- la production d'un rapport final au plus tard le 30 septembre 2021 ;
- la rédaction d'au moins deux articles entre 2019 et 2021 ;
- le suivi des financements attribués par la transmission à l'ARS des dépenses effectuées pour la réalisation de cette étude en même temps que les rapports.

Engagements

- co-signer les publications avec l'ARS ;
- mentionner dans les publications et les communications le soutien de l'ARS ;
- remettre à l'ARS les livrables attendus aux dates prévues ;
- assurer le suivi régulier du projet par des présentations aux équipes engagées dans le projet et lors de manifestations (journées, colloques...) organisées par l'ARS.

Dossier de candidature

Doit comprendre :

- les noms du responsable scientifique et des chercheurs ;
- le nom et les coordonnées de l'institution et les affiliations aux unités de recherche ;
- la liste des publications relatives à des thèmes ayant un lien avec l'objet de l'appel à projets.

Modalités pratiques de soumission des projets

- Les candidats intéressés pour réaliser l'étude scientifique doivent :
 - o envoyer à l'ARS les dossiers de candidature au plus tard **pour le 10 juillet 2018** en **deux exemplaires** à :

Ljiljana JOVIC
Directeur des soins –Conseillère technique régionale
ARS - DOS – Pôle ressources humaines en santé
Millénaire 2
35, rue de la Gare, 75935 PARIS Cedex 19

et par voie électronique à l'adresse suivante : ARS-IDF-CSLTECH@ars.sante.fr

en **précisant dans l'objet** : Projet « Etude scientifique - Emergence enseignant-chercheur bi-appartenant-2018 ».

- o renseigner le dossier d'intention de participation au projet ;
- Les projets seront examinés par un comité de sélection ;
- Les projets retenus feront l'objet d'une convention permettant l'attribution des montants alloués sur la base du budget détaillé présenté par l'organisme porteur du projet.

Calendrier

Etape 1	Diffusion de l'appel à projets	Mai 2018
Etape 2	Réception des dossiers de candidatures	10 juillet 2018
Etape 3	Examen des dossiers complets par l'ARS et réponse	25 juillet 2018
Etape 4	Conventionnement	Sept. 2018
Etape 5	Retour des livrables (projet scientifique, rapport final, publications, ...)	2018-2021